



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **23 mars 2015**

Délibération n° 2015-0198

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'Association pour la formation des ruraux aux activités du tourisme (AFRAT) pour son programme d'actions - Année 2015

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction attractivité et relations internationales

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller délégué Vincent

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 158

Date de convocation du Conseil : mardi 3 mars 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 25 mars 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burillon, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, M. Gillet, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, M. Roche, Mme Runel, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Belaziz (pouvoir à M. Llung), M. Sannino (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Mme Sarselli (pouvoir à Mme Reynard).

**Conseil du 23 mars 2015****Délibération n° 2015-0198**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Attribution d'une subvention à l'Association pour la formation des ruraux aux activités du tourisme (AFRAT) pour son programme d'actions - Année 2015**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction attractivité et relations internationales

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 25 février 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La coopération entre la Ville de Jéricho, la Ville de Lyon et la Communauté urbaine de Lyon a été initiée lors de la "Rencontre des Maires pour la Paix", en décembre 2004 à Lyon. Pour la période 2014/2016, une convention de coopération formalise les engagements opérationnels que la Ville de Jéricho, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon ont défini conjointement.

Le champ couvert par la convention concerne les domaines de coopération communautaire des services urbains, du développement des relations avec les acteurs locaux impliqués dans des projets de coopération avec Jéricho et du développement économique et touristique, avec l'appui de l'Office du tourisme de Lyon.

La Cisjordanie regroupe de très nombreux sites culturels et historiques d'intérêts majeurs qui attirent un nombre important de visiteurs chaque année. Cependant, la présence de ces touristes n'a qu'un faible impact économique sur les territoires, car la structuration touristique est embryonnaire.

Fort de cette richesse architecturale et historique, les territoires palestiniens sont inscrits dans un projet de circuit touristique d'envergure dans le Moyen-Orient (Turquie, Jordanie, Israël, Égypte, Syrie, Territoires Palestiniens) : "Le sentier d'Abraham". Ce "sentier d'Abraham" a été conçu par l'association internationale "Abraham Path Initiative", fondée en 2007 par l'université d'Harvard. Le principe qui guide la réalisation de ce "sentier d'Abraham" sur l'ensemble des territoires concernés est d'accompagner la structuration de l'activité touristique par les autorités locales, en coproduction avec les acteurs locaux et les collectivités locales.

Dans les Territoires Palestiniens, l'association palestinienne "Masar Ibrahim al Khalil", est en charge du "sentier d'Abraham". En 2011, "Masar Ibrahim Al-Khalil" a sollicité l'Association pour la formation des ruraux aux activités du tourisme (AFRAT), pour les accompagner dans la mise en place du "sentier d'Abraham" sur les 182 kilomètres en Cisjordanie et, plus particulièrement, entre Hébron et Jéricho en passant par Bethléem. Depuis 40 ans, l'AFRAT est un centre de formation aux métiers du tourisme, et accompagne des projets à destination du monde rural et de la montagne.

Plusieurs collectivités françaises sont impliquées dans ce projet triennal par leur coopération avec les villes palestiniennes : le Conseil général de l'Isère et le Gouvernorat de Bethléem, le Conseil régional de Rhône-Alpes et le Gouvernorat de Jéricho, le Conseil régional de Provence Alpes Côtes d'Azur et le Gouvernorat d'Hébron, la Ville de Grenoble et la Ville de Bethléem, les Villes de Gières et de Romans avec la Ville de Beit Sahour, les Villes de Besançon et de Neuchâtel avec le camp de réfugiés d'Aqabat Jaber à Jéricho et la Métropole de Lyon avec la Ville de Jéricho.

L'AFRAT apporte son expertise en matière de renforcement des compétences des acteurs locaux palestiniens, facilite le dialogue entre les autorités locales palestiniennes, les acteurs privés et sociaux et anime le partenariat global. L'association accompagne la formalisation et la capitalisation des savoirs et savoir-faire acquis en cours de projet. Pour cela elle compte sur une équipe projet et sur des experts au siège en charge de l'appui technique, méthodologique et du suivi lors des missions.

### **a) - Objectifs**

La Métropole de Lyon développe une politique de solidarité internationale et de rayonnement international en s'appuyant à la fois sur des programmes de coopération décentralisée avec plusieurs villes du monde et sur un soutien aux acteurs de la solidarité internationale intervenant dans les mêmes zones géographiques. Relier notre politique de solidarité internationale aux acteurs de la société civile permet à la fois de mieux informer nos populations sur nos actions de coopération et de les impliquer dans nos programmes de coopération.

Dans le cadre du projet "sentier d'Abraham", il est envisagé la création d'une exposition photo itinérante à destination des collectivités françaises partenaires du projet, permettant d'informer et de sensibiliser les habitants de chaque collectivité. La sensibilisation à la politique de solidarité internationale de la Métropole de Lyon, sur laquelle nos concitoyens sont régulièrement informés, vise à intéresser tous les publics aux enjeux de l'internationalisation de la Métropole de Lyon.

Le programme "sentier d'Abraham" est une action de structuration du tourisme et une opportunité pour le développement économique des territoires palestiniens. Les actions envisagées dans le cadre de ce projet viennent alimenter la connaissance des besoins de Jéricho en termes de développement touristique et renforcer les capacités d'accompagnement de la Métropole de Lyon en direction de notre ville partenaire, notamment sur les circuits touristiques et la formation des guides. Pour les atteindre, la Métropole de Lyon souhaite soutenir l'association AFRAT pour la mise en œuvre de son projet.

Enfin, ce projet s'inscrit dans une démarche de création d'une plateforme d'inter-coopération franco-palestinienne, regroupant des collectivités françaises et des collectivités palestiniennes. Cette démarche permet de mutualiser les compétences et les moyens et a déjà permis d'obtenir le soutien financier de l'Agence française de développement. Cette mutualisation est officialisée par la signature d'un protocole d'accord (Mémoire of understanding) de l'ensemble des partenaires (bailleurs de fonds, ONG, collectivités locales françaises et palestiniennes).

### **b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2014**

Par délibération n° 2014-0207 du 10 juillet 2014, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 8 000 € au profit de l'association AFRAT pour la phase 1 du programme sentier d'Abraham, pour l'année 2014. En effet, ce projet se développe sur 3 phases, correspondant à 3 années : 2014, 2015 et 2016.

Trois objectifs prioritaires guident ce projet :

Il s'agira tout d'abord de favoriser le développement économique local des territoires palestiniens en permettant aux populations locales d'accéder à des activités génératrices de revenus supplémentaires, ces revenus étant essentiellement générés par la création et l'exploitation d'un itinéraire touristique de randonnée. Le second objectif est de renforcer la société civile et les capacités professionnelles des acteurs locaux, notamment des femmes, tout en préservant et valorisant le patrimoine naturel et culturel du territoire. Enfin, la cohésion sociale entre tous les partenaires sera favorisée, que ce soit entre les communautés, entre les représentants de la société civile et les professionnels et entre les partenaires palestiniens et français.

Les actions de la première année du programme devaient se concentrer sur les diagnostics et l'analyse des besoins, afin de préparer la mise en œuvre effective en année 2. Cet objectif a été pleinement atteint puisque tous les diagnostics ont été réalisés : repérage du sentier, diagnostic historique et culturel, étude de l'environnement naturel, évaluation des besoins en formation, évaluation des besoins en aménagements et équipements des hébergements, diagnostic des city-tours et circuits à la journée. Ce travail d'analyse a permis de réaliser les cahiers des charges ou référentiels techniques de tous les éléments à mettre en œuvre en année 2 : balisage, signalétique, panneaux d'information, aménagement et équipement des hébergements, etc.

Les investissements ont commencé dans les hébergements de façon anticipée pour permettre l'accueil des premiers groupes de randonneurs dans de bonnes conditions dès l'hiver 2015 (financement AFD).

La seule action non réalisée est la mise en œuvre de la formation des accompagnateurs de randonnée, dû au manque d'un cofinancement (US AID). Cependant, d'autres formations ont débuté, notamment les formations linguistiques (formation de formateurs en anglais touristique), formation en accueil touristique pour les hébergeurs et formation en valorisation de produits agricoles pour les centres féminins.

En attendant l'obtention du financement pour leur formation, le ministère du tourisme palestinien a validé le référentiel de formation des guides palestiniens de randonnée.

Le renforcement des capacités et la sensibilisation des autorités locales ont débuté en année 1 par l'implication de référents locaux dans le programme, l'organisation de marches sur le sentier et d'ateliers sur le développement touristique rural.

#### **c) - Bilan 2014**

Les actions initiées en 2014 dans le cadre de ce programme ont contribué au renforcement des capacités institutionnelles des autorités locales et régionales en matière de développement intégré, à la professionnalisation des populations locales dans le cadre d'une structuration touristique permettant des revenus supplémentaires et la reconnaissance de la Cisjordanie comme un territoire à fort potentiel touristique.

Plusieurs articles ont été publiés par la presse française et palestinienne afin de valoriser le projet : le Dauphiné Libéré, Pal.experiment.net, Consulat général de France à Jérusalem, Lettre de l'AFD. Deux reportages de télévision ont été réalisés sur le sentier d'Abraham : Palestinian News Network et Échappées belles (France 5). Enfin, un article sur le sentier a été réalisé dans le magazine National Geographic, le sentier d'Abraham ayant été élu meilleur nouveau sentier du monde.

L'année 2014 a permis d'asseoir le projet sur les 3 axes prioritaires définis pour les 3 années du projet : le développement économique, le renforcement des capacités institutionnelles et de la société civile, et l'amélioration de la cohésion sociale. Les actions initiées sur l'année 2014 seront expérimentées à plus grande envergure en 2015 pour être pleinement opérationnelles en 2016.

#### **d) - Programme d'action 2015 et plan de financement prévisionnel**

Concernant le premier objectif sur le développement économique local par de nouvelles activités, il s'agira cette année 2 de réaliser les balisages sur un segment pilote au départ de Jéricho. L'itinéraire et les zones d'accueil des touristes seront structurés entre Jéricho et Hébron. Les produits artisanaux et locaux produits dans les coopératives de femmes seront commercialisés pour une cible de touristes internationaux.

Concernant le second objectif sur le renforcement de la société civile et des capacités professionnelles des acteurs locaux, la formation des guides de randonnée, qui n'a pas pu se dérouler sur l'année 1 débutera au premier semestre 2015, sur des financements Banque Mondiale. Les coopératives de femmes seront formées en marketing et packaging pour une plus grande diversité des produits artisanaux proposés aux touristes.

Concernant le troisième objectif sur la cohésion sociale, des séminaires inter-communautés seront proposés aux représentants des autorités locales et des communautés présentes sur le sentier. Des mini-parcours de randonnées seront testés par les représentants des zones concernées.

Plus globalement sur l'ensemble du projet, des comités techniques bimestriels seront organisés pour assurer la bonne gouvernance du projet. Deux comités de pilotage annuels, en présence des élus français et palestiniens, en France et dans les Territoires Palestiniens se tiendront pour valider les bilans de l'année écoulée et les perspectives pour l'année à venir. Des comités de pilotage globaux seront organisés à l'occasion de rencontres internationales.

Le projet triennal a un budget global de 1 216 375 € et fait l'objet d'un financement de l'Agence française de développement à hauteur de 599 000 € pour les 3 années.

Le budget de l'année 2015 est de 539 177 €, dont 289 202 € de l'Agence française de développement.

La participation sollicitée auprès de la Métropole de Lyon par l'AFRAT, pour l'année 2015, est de 8 000 €.

Nature des dépenses	Montant en €	Nature des recettes	Montant en €
Achats d'études et de prestations de services, audit, capitalisation	66 700	Ventes de produits finis et prestations de services	25 500
<b>Personnel</b>	<b>114 200</b>	<b>Subventions d'exploitation publiques</b>	<b>378 702</b>
Local	39 500	Agence française de développement	289 202
Expatrié	20 000	Métropole de Lyon	8 000
Appui et suivi	54 700	Région Rhône-Alpes	30 000
		Conseil général de l'Isère	25 000
		Région Provence Alpes Côte d'Azur	10 000
		Ville de Besançon	10 000
		Ville de Grenoble	3 500
		Ville de Gières	3 000
Formation et communication	168 175	<b>Subventions fondations privées</b>	<b>114 975</b>
		Abraham Path Initiative	14 975
		Banque mondiale	100 000
Equipement étapes	148 350	<b>Autres produits : Valorisation temps de travail</b>	20 000
Autres charges de gestion courante	41 752	Produits exceptionnels	0
<b>Total charges prévisionnelles</b>	<b>539 177</b>	<b>Total produits prévisionnels</b>	<b>539 177</b>

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 8 000 € au profit de l'association AFRAT dans la cadre de la phase 2 du projet sentier d'Abraham pour l'année 2015 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 8 000 € au profit de l'Association pour la formation des ruraux aux activités du tourisme (AFRAT) dans le cadre de la mise en œuvre de la phase 2 du programme pour l'année 2015,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association AFRAT définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 6574 - fonction 048 - opération n° 0P02O1920.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 26 mars 2015.**